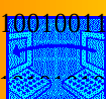
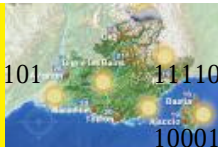


111101110000100100010011110011101101 111101110000100100010011110011010111010110

10001011 001001100

100010111001001100111110101101011111011010101



Sud
Groupe GFI

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Mai 2006

N°7

SOMMAIRE

Action : page 1
Le - 10 ans GFI : page 1
Fiche pratique : page 2
Délégués Syndicaux : page 2
Adhésions : page 2



Il vient une heure où protester ne suffit plus; après la philosophie il faut l'action. (Victor Hugo, Les Misérables)

Action : Comment se faire entendre par la direction ?

A l'initiative de SUD, tous les syndicats de GFI ont lancé une pétition demandant de vraies négociations pour aboutir à une augmentation générale des salaires afin de rattraper l'augmentation du coût de la vie : **nous l'avons signée massivement, mais il semble que la direction s'en moque.**

Au cours de la réunion paritaire du 27 avril, M. Poupon ne voulait pas entendre parler d'augmentation générale, point final. Au lieu de ça il a continué son interminable feuilleton intitulé "La nouvelle formule correctrice particulière spéciale de participation telle que vous ne l'avez jamais vue et susceptible de rapporter probablement plus de 10 euros à chaque salarié nonobstant la conjoncture fiscale". **Ca traîne et tourne en rond depuis un an !** Chaque mois ou presque il nous sort une nouvelle formule qui, promis-juré, va permettre ci ou ça, et va probablement rapporter beaucoup. En réalité, cela permet surtout à la direction de nous mener en bateau. Assez !

Nous voulons négocier une augmentation générale des salaires qui privilégie les bas salaires et qui permette à chacun de maintenir son pouvoir d'achat.

DERNIERE MINUTE. Nous sortons de la paritaire du 18 mai, au cours de laquelle nous avons proposé d'affecter à une augmentation générale les 2 tiers de la somme qui sera affectée aux augmentations de salaire cette année (il reste 1/3 pour les augmentations individuelles). Rappel : en 2005 le salaire moyen des salariés de l'UES a été augmenté de 1031€, mais réparti exclusivement de façon individualisée, avec les injustices que nous connaissons. Les salaires de la branche devraient augmenter de 4,3% en 2006 : si on consacre 2/3 de cette masse à une augmentation générale cela fait 1033,33 euros brut par an par personne (soit 86,1 € brut/mois sur 12 mois, ou 79,5 € brut/mois sur 13 mois).

M.Poupon dit que c'est impossible, mais surtout il refuse que tous les salariés soient augmentés : d'après lui la direction tient dur comme fer à ce que certains ne le soient pas.

Nous en appelons à vous tous, salariés ignorés par votre direction : Ce dogme du malheur obligatoire est-il nécessaire pour le développement de GFI ? Et si la grève était le seul moyen pour se faire entendre ?

IMPORTANT : Pour suivre l'évolution des négociations et la suite: <http://sudgfi.free.fr>

Le - 10 ans GFI

Ce mois-ci : la formation

"Le développement des compétences des collaborateurs constitue une des clefs de la performance des entreprises de la Branche, tant par le maintien d'une adéquation par rapport aux besoins du client et des marchés, que par l'assurance du développement professionnel et personnel des salariés." (Accord national sur la formation professionnelle)

"Quel est le type de formation continue des collaborateurs (indiquez les libellés de stage interne ou externe) ?" (Questionnaire de qualification d'appel d'offre reçu par GFI)

De par votre vécu, quelle est la position réelle de GFI vis-à-vis de cet axe stratégique qu'est la formation ? Ecrivez-nous. Qui ne connaît de nombreux collaborateurs qui n'ont pas eu de formations depuis des lustres (un lustre c'est une période de 5 ans), voire jamais ? En clientèle ce n'est pas nécessaire : ils sont vendus. Sans client : ça coûte cher.

Allons, restons positif, et proposons. Par exemple : *Chaque salarié(e) élaborera avec son manager un plan sur 5 ans. Tous les salarié(e)s auront suivi au moins 20 jours de formation sur 5 ans. Alors, qu'en pensez-vous ?*

Union
syndicale
Solidaires

Pour nous lire sur internet: <http://sudgfi.free.fr>

Pour nous écrire: delsyndsud@yahoogroupes.fr

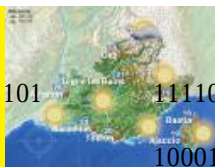
ou : 17 avenue Georges Pompidou 69003 LYON

111101110000100100010011110011101101

111101110000100100010011110011010111010110

100010111001001100

100010111001001100111110101101011111011010101



Fiche pratique SUD L'ordre de mission

Un ordre de mission précis doit être OBLIGATOIREMENT établi AVANT tout départ pour une mission en clientèle. La signature du manager vaut validation de cet ordre de mission, et votre signature vaut acceptation de la mission et des conditions précisées. Si l'ordre mentionne des frais insuffisants à votre avis, ou prévoit l'usage de votre véhicule malgré votre avis contraire, vous pouvez ne pas le signer. Mais cela ne vous soustrait pas à l'obligation de partir, sauf si l'entreprise ne vous en fournit pas les moyens (Exemple: pas de véhicule). L'entreprise ne peut imposer l'usage d'un véhicule personnel si vous ne voyez pas intérêt à l'utiliser. Si les conditions de déplacement/défraiement prévues dans l'ordre de mission ne vous conviennent pas, il faut L'ECRIRE EXPLICITEMENT sur l'ordre de mission que vous renvoyez, préciser pourquoi, et ce que vous demandez en remplacement. C'est alors le responsable de l'entité qui doit trancher entre le manager et vous, et si vous n'êtes toujours pas d'accord, appelez-en à la DRH parisienne en n'oubliant SURTOUT PAS d'envoyer une COPIE AUX DELEGUES DU PERSONNEL et Délégués Syndicaux de votre établissement/entité (copie visible, non masquée, pour bien signaler qu'il y a un problème et que ce problème est visible et non caché) car ceux-ci sont là pour vous conseiller et vous assister.

Pas d'ordre de mission, pas de mission.

Mais nous ne conseillons pas d'abandonner votre mission du jour au lendemain si vous l'avez commencée sans ordre de mission (la mission semble bien exister: le client à l'air de savoir pourquoi vous êtes là, non ? Si la réponse est non il y a un très grave problème ! Prenez immédiatement contact avec les DELEGUES DU PERSONNEL et Délégués Syndicaux de votre établissement/entité).

Si vous n'avez pas reçu votre ordre de mission, demandez-le (par exemple par courriel envoyé à votre commercial ET votre manager, copie au responsable de votre entité), et insistez en cas d'absence de réponse. Si vous n'avez pas de réponse dans la semaine, recommencez en rappelant la première demande, et ajoutez une COPIE AUX DELEGUES DU PERSONNEL et Délégués Syndicaux de votre établissement/entité (copie visible, non masquée, pour bien signaler qu'il y a un problème et que ce problème est visible et non caché.)

Plus d'infos et de détails sur <http://sudgfi.free.fr>

Vos délégués syndicaux SUD Groupe GFI

En raison de la convalescence de Serge Valy (2 mois d'arrêt prévus), le bureau a désigné Alexis Zadounaï sky comme Délégué Syndical Central pour le remplacer. (*Soigne-toi bien, Serge, et à bientôt, tu nous manques !*)
La section ouest a élu Bernard Etrillard comme Délégué Syndical à Nantes pour remplacer Alexis Zadounaï sky.

Denis ALVAREZ-PEREZ (Issy) 06 85 77 94 06

Pierre CLAVERIE (Toulouse) 06 75 54 57 06

Bernard ETRILLARD (Nantes) 06 82 93 89 27

Didier FAYE (Lyon) 06 11 13 13 59

Claude GRAEFFLY (Strasbourg) 06 86 56 59 61

Antoine HUOT (Grenoble) 06 68 52 34 44

Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30

Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21 36

Michelle SPANO (Aix-en-Provence) 06 09 82 36 80

Alexis ZADOUNAÏ SKY (NANTES - DSC) 06 75 24 70 09

NOM :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Agence :

Date :

Prénom :

Téléphone perso :

Qualification :

Signature :

Téléphone pro :

Pour adhérer à SUD Groupe GFI : retourner ce bulletin complété et signé à

Syndicat SUD Groupe GFI 17 avenue Georges Pompidou 69003 LYON